



Motif contrat travail temporaire : invalide

Par **Mona75**, le **18/11/2012** à **09:14**

Bonjour à tous,

Je souhaiterai faire partager ce qui va suivre, avoir des conseils...

J ai commencé une mission intérim début octobre pour une durée de 2 semaines puis pour une durée de 3 mois. Le motif pour lequel on m a embauché est : accroissement de travail temporaire et la justification est : surcharge de travail dûe à la période des entretiens annuels (archivage, saisie dans tableau...)

Seulement depuis le début de ma mission, à aucun moment, je n ai réalisé ce travail.

Lorsque on m a vendu le poste, il s agissait la d une création. Je devais assurer une mission continue de l entreprise, à savoir : la gestion de l intérim, le suivi administratif, la facturation...

L entreprise utilisatrice dont je dépends recrute environ 200 intérimaires BTP.

Il y a peu de temps, j apprends qu on souhaite mettre fin a ma mission alors que l agence interim et l entreprise m ont promis un CDI.

Cela fait bientôt 2 mois que je suis en poste, le travail est fait, je m implique beaucoup, je travaille d arrache pied, mes heures supplémentaires ne sont pas comptées... Je n ai toujours pas effectuer de visite médicale d embauche.

Suis-je en mesure d exiger une requalification en cdi ?

Merci de votre réponse